

sans relâche. Le 24. de Juin, jour qui avoit été fixé pour en commencer l'instruction, tous les Membres de la Chambre Haute, s'étant assembles; & le Comité établi pour régler le Cereimonial à cette occasion, ayant fait son raport, on prit les resolutions suivantes.

1. Qu'on presentera une Adresse au Roi pour prier S. M. de vouloir donner la Garde dont on a besoin lors qu'on fait le Procez à quelque Seigneur.

2. Que lorsque la Cour de Justice sera assemblée dans la grande Salle du Palais de Westmunster, les Articles d'accusation seront lus, de même que la réponse de la cause; & la Replique des Communes.

3. Que le jour qu'on instruira son Procez, les Seigneurs iront en Robes de ceremonie dans la Salle.

4. Qu'on observera le même ordre qui a été observé au Procez du Comte de Win-ton.

5. Que le Seigneur premier Juge avertira les Avocats que lors qu'ils feront leurs discours, ils doivent les adresser à tous les Seigneurs en general, & non pas à lui en particulier.

6. Et que les Avocats du Comte d'Oxford seront presens lors que ce Seigneur sera amené à la Barre pour être entendu sur tous les points en loi au sujet des deux Articles d'accusation de haute Trahison intentez contre lui, où l'un d'entre eux en cas qu'ils y soient produits.

Ces resolutions étant prises, on crut que  
rien